

## Le marché de l'emploi transfrontalier et le marché linguistique du Luxembourg

Fernand Fehlen

Le marché du travail du Luxembourg est devenu un marché transfrontalier de la Grande Région. Le taux des frontaliers ne cesse d'augmenter et a atteint le taux de 41%<sup>1</sup> parmi les salariés. La croissance rapide a cependant conduit à une segmentation du marché du travail et l'un des principaux vecteurs de sa structuration est la maîtrise des langues dans laquelle se trouvent synthétisées les différences culturelles et les traditions scolaires divergentes du Luxembourg et de ses trois pays voisins. Des Luxembourgeois se sentant des étrangers dans leur propre pays, parce que contraints à parler des langues qu'ils jugent étrangères, des frontaliers se sentant discriminés pour ne pas parler le luxembourgeois qui n'est pour bon nombre d'entre eux qu'un patois folklorique sans utilité réelle : voilà les protagonistes d'un conflit linguistique latent qui ne se déclare pas, parce que – du moins provisoirement tant que la situation économique ne se détériore pas – les deux côtés arrivent à profiter d'une situation Win-Win. Les frontaliers et aussi les nombreux immigrés qui voient leur situation améliorée par leur migration, qu'elle soit journalière ou plus définitive, et les autochtones parce qu'ils peuvent développer des stratégies spécifiques d'ascension sociale dans lesquelles la compétence linguistique joue un rôle important.

C'est cette problématique qui est abordée ici par le biais de trois enquêtes menées récemment par STADE, l'*Unité de recherche interdisciplinaire sur le Luxembourg*. Dans l'exposé fait lors du colloque, il s'agissait surtout de présenter à des experts du marché de l'emploi de la Grande Région des résultats factuels de ces recherches et de les sensibiliser à une approche sociolinguistique. Pour la version écrite, nous avons privilégié le deuxième aspect en introduisant la notion de marché linguistique comme concept sociologique pour comprendre la situation du Luxembourg. Toutefois, pour étayer notre argumentation, nous utiliserons quelques résultats empiriques tirés de ces études<sup>2</sup>. Pour terminer, nous discuterons le devenir linguistique de la Grande Région à la lumière des effets linguistiques de la mondialisation et des dynamiques linguistiques du Grand-Duché.

### Le marché linguistique

À chaque position de l'espace social correspond un certain rapport au langage, une certaine façon de parler. L'ouvrier de bâtiment et la caissière de grande surface parlent autrement que le directeur de banque ou l'enseignant. Et à bien écouter on entendra aussi des différences entre les deux premiers et les deux derniers. Le discours qu'ils produisent n'est pas seulement un message destiné à être déchiffré, mais c'est en même temps un produit dont la valeur servira à classer et à situer le locuteur dans un espace social hiérarchisé. Pierre Bourdieu parle de marché linguistique pour désigner un espace de pratiques linguistiques soumises à des évaluations permanentes : «L'échange linguistique le plus simple met en jeu un réseau complexe et ramifié de relations de forces historiques entre le locuteur, doté d'une autorité sociale spécifique, et son interlocuteur ou son public, qui reconnaît son autorité à différents degrés.» (Bourdieu 2001). L'étalement qui sert de mesure à «la valeur» d'un discours sur un marché linguistique donné sera appelé « la compétence linguistique légitime ». En France, le cas que Bourdieu a analysé, la langue légitime est la langue des porteurs du pouvoir à Paris, mais aussi la langue des auteurs classiques consacrés par l'académie. Ce qui n'empêche qu'il y existe des marchés périphériques, qui même s'ils sont dominés par le marché légitime et sa norme ont une certaine autonomie restreinte. Le terme « périphérique » peut être compris dans un sens géographique – on peut penser aux dialectes voire aux langues régionales – ou dans un sens sociologique – on peut penser aux parlers des jeunes désocialisés issus de l'immigration –, les dimensions spatiales et sociales s'unissant souvent, comme le montre par exemple la « banlieue » devenue aujourd'hui synonyme de banlieue difficile.

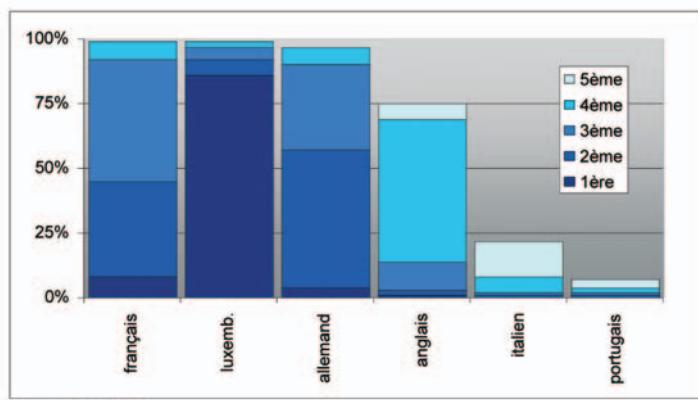
En Europe, l'émergence des États-nations et la création des langues nationales ont été intimement liées. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la création de la langue luxembourgeoise qui s'est émancipée de son statut de dialecte allemand pour devenir la langue nationale des Luxembourgeois, formule consacrée par la loi de 1984 que d'aucuns voudraient faire inscrire dans la constitution à l'image de celle de nos voisins français dont l'article 2 proclame : «*la langue de la République est le français*». Mais même si cette langue nationale a une valeur identitaire élevée pour les Luxembourgeois, sa valeur pratique est limitée, pour deux raisons : 1) en l'absence d'une politique d'aménagement linguistique et à cause de sa jeunesse, le luxembourgeois est surtout une langue parlée, l'écriture du luxembourgeois est encore largement réservé au domaine privé. Non seulement la langue nationale n'est pas enseignée à l'école, elle en est bannie comme langue véhiculaire dans pratiquement toutes les disciplines. 2) Vu le faible nombre de locuteurs et leur concentration géographique sur un territoire exigu l'utilité réelle du luxembourgeois est limité à une petite communauté à qui le maniement des langues des deux grands voisins s'impose. Dans ce contexte, la valorisation identitaire et la minoration pratique qui vont de paire sont deux des particularités du marché linguistique luxembourgeois. Bien réduit serait le rayon d'action de celui qui se limiterait au seul luxembourgeois, non seulement dans la vie professionnelle, mais aussi dans ses loisirs.

Dans ce contexte, se substitue donc à la langue légitime une **compétence linguistique légitime multilingue** qui exige l'utilisation du luxembourgeois, du français et de l'allemand dans des registres spécifiques, selon les occasions et selon qu'il s'agit de l'écrit ou du parler. À ces « trois langues usuelles du pays » s'ajoute une maîtrise de l'anglais en tant que première langue vraiment étrangère.

Le multilinguisme des Luxembourgeois est confirmé par l'étude sociolinguistique BaleineBis<sup>3</sup> et ceci déjà au niveau de la langue maternelle. On sera peut-être étonné d'apprendre que le luxembourgeois est la langue première – les linguistes préfèrent cette désignation – de seulement 87% des Luxembourgeois, le français venant en deuxième position avec 4%. Ceci est corroboré par les 83% des Luxembourgeois qui indiquent que c'est la langue nationale qu'ils savent parler le mieux.

Ce chiffre provient d'une batterie de questions dont le résultat est représenté dans le graphique 1. Au lieu de demander aux personnes interrogées leur niveaux de maîtrise – dans le style des indications qu'on peut lire dans les CV, genre « notions de base » ou « très bon niveau » – nous leurs avons demandé d'établir une hiérarchie dans leur niveau de maîtrise des différentes langues et chacun pouvait donner cinq langues dans l'ordre. Le graphique 1 pour les seules personnes de nationalité luxembourgeoise montre que les Luxembourgeois sont presque tous trilingues, que trois quarts maîtrisent l'anglais et que l'italien est aussi présent, grâce aux enfants et petits enfants d'immigrés, mais aussi grâce à l'apprentissage scolaire.

**Graphique 1 : Langues les mieux parlées par les Luxembourgeois**  
**(N = 1044)**



Ce que le graphique ne dit pas<sup>4</sup> et ce que de nombreux étrangers habitant au Luxembourg ignorent, c'est que la maîtrise du français chez les Luxembourgeois est fortement liée au niveau d'instruction, mais aussi à l'âge, à la région d'habitation et, comme nous allons le voir plus bas, à la profession. En effet, pour la très grande majorité des Luxembourgeois, le français et l'allemand sont des langues apprises à l'école, mais que l'on ne peut pas vraiment qualifier de langues étrangères, puisqu'elles ont été consacrées par la loi sur les langues de 1984 comme les langues administratives du pays. Cette situation a une longue genèse marquée par de nombreux aléas que nous ne pouvons évoquer dans le présent contexte (Fehlen 2006).

## Un marché du travail segmenté

La notion de marché du travail segmenté renvoie en général à un dualisme entre d'un côté un marché primaire avec des emplois à salaires élevés et à forte sécurité d'emploi et de l'autre un marché secondaire, caractérisé par des emplois informels, précaires et à bas salaires, les deux secteurs étant fortement cloisonnés avec différentes populations prédestinées par leurs profils professionnels et d'autres caractéristiques pour accéder à l'un ou l'autre secteur.

Nous utiliserons cependant le concept de segmentation pour analyser la spécialisation de la main-d'œuvre dans les différents secteurs selon la nationalité tout en sachant que cette définition n'est qu'un pis-aller imposé par les statistiques officielles (Piroth & Fehlen 1999 et Piroth & Fehlen 2000). Encore faudrait-il savoir différencier origine géographique et origine sociale pour analyser ce que l'on appelle l'immigration dorée qui est particulièrement importante au Luxembourg. Ainsi presque 60% des immigrés venus en 2000 avaient le bac ou un niveau d'instruction supérieur (Fehlen et al. 2004 :174).

L'économie luxembourgeoise ayant connu ces dernières années une forte croissance, l'emploi intérieur a augmenté de 88% entre 1985 et 2004 pour passer de 160 200 à 301 600 travailleurs. En mars 2004, on compte quelque 110 400 salariés frontaliers. Environ 79% d'entre eux viennent de France et de Belgique et sont francophones, les 21% restants viennent d'Allemagne et sont germanophones. Le nombre élevé de travailleurs frontaliers venant de France et de Belgique a contribué à renforcer l'importance du français dans le cadre du travail. Les frontaliers francophones étant surreprésentés dans des secteurs avec un fort contact avec la clientèle, comme le commerce et l'horeca, leur présence dans la vie publique est encore plus importante que leur poids numérique dans les statistiques de l'emploi. Et ceci surtout dans la ville de Luxembourg, où la langue française semble devenir la langue de communication principale.

Contrairement à la sidérurgie, l'épine dorsale historique de l'économie luxembourgeoise, les nouveaux secteurs du tertiaire qui ont repris le flambeau comme moteur de l'économie, jouissent d'un statut de quasi-exterritorialité. Ceci est vrai dans un sens premier du terme pour les administrations européennes qui ont leur siège au Luxembourg et qui occupent quelque 8000 fonctionnaires internationaux<sup>5</sup>. N'étant assujettis ni à la sécurité sociale, ni aux impôts sur le salaire luxembourgeois et ayant leur propre école pour leurs enfants, ils forment un monde à part. Leur recrutement se faisant au niveau de l'Union Européenne et étant souvent régi par des quotas de nationalité ou par des quotas linguistiques, ils ne figurent – en toute logique – même pas dans les statistiques officielles sur l'emploi national du Luxembourg, à l'exception de quelques agents locaux<sup>6</sup> recrutés, comme leur nom l'indique, localement.

Le caractère d'exterritorialité dans un sens figuré revient aussi au secteur des banques et autres établissements financiers, des géants de la communication audiovisuelle, comme SES et RTL-Group, et des entreprises internationales qui implantent leur siège au Luxembourg, comme Amazon ou AOL, pour ne citer que les plus emblématiques. Toutes ces entreprises, venues au Luxembourg pour exploiter des niches tant juridiques que fiscales, apportent souvent leur personnel ou le recrutent aussi bien à l'étranger qu'au Luxembourg. Leur implantation est, certes, facilitée par le contexte multilingue du Luxembourg que le gouvernement met en avant dans ses opérations de prospection<sup>7</sup>, mais en fin de compte c'est la culture d'entreprise qui détermine les exigences linguistiques. Quoiqu'assujetties au droit luxembourgeois – notamment au droit du tra-

vail et à la fiscalité – ces entreprises et leurs salariés, tant qu'ils ne se sédentarisent pas – ne sont pas soumis à la règle de reproduction de la société luxembourgeoise.

Au pôle international du champ de l'emploi au Luxembourg s'oppose un pôle national avec l'administration publique, l'enseignement, mais aussi le petit commerce et l'artisanat traditionnel, surtout en milieu rural. Mais la frontière entre les deux est floue. Ainsi, le secteur de la finance appartient tant au pôle traditionnel national (p. ex. les anciennes banques de la place avec leurs nombreux guichets-clients et leurs petites agences en milieu rural) qu'au pôle international avec les banques nouvellement venues au Luxembourg.

Du fait de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (surtout en matière linguistique) s'est créé au sein du pôle national un secteur protégé réservé aux détenteurs du capital linguistique rare que constitue la maîtrise des trois langues usuelles du pays et qui se réservent les postes bien rémunérés et offrant une forte sécurité d'emploi. Ces postes forment le noyau d'un champ national de l'emploi que nous avons appelé le secteur réservé et concernent la fonction publique et ses secteurs assimilés incluant l'enseignement. Autour de celui-ci gravitent le petit commerce et l'artisanat traditionnel, surtout en milieu rural. De l'autre côté, le champ international (avec les fonctionnaires européens et les cadres dirigeants des banques et autres entreprises internationales) forme le deuxième pôle. Le personnel pour ce dernier créneau ne sera pas, dans sa majeure partie, recruté sur le marché local et n'aura pas besoin de connaissances en luxembourgeois. Les connaissances linguistiques présidant à l'embauche dans le secteur international seront dictées par la culture d'entreprise de l'employeur ou par des quotas pour les fonctionnaires de l'Union européenne.

Nous allons appeler secteur protégé l'ensemble des domaines réservés aux travailleurs bien ancrés au Luxembourg maîtrisant à un degré plus ou moins élevé la compétence légitime multilingue : l'administration publique, la production et la distribution de l'électricité, à un moindre degré les postes et télécommunications ainsi que d'autres secteurs à faibles effectifs.

138

La loi de 1984 garantit aux Luxembourgeois de s'adresser en luxembourgeois à l'administration publique. La même loi donne le même droit aux germanophones et aux francophones. Le luxembourgeois étant peu écrit à ce jour, rares sont les Luxembourgeois qui s'adressent en leur langue à l'administration qui reste à ce jour francographe, mais luxembourophone. C'est cette pratique, donc *in fine* la maîtrise de la compétence légitime multilingue, qui préside aux critères d'embauche dans l'administration publique et aussi dans tous les autres services publics, même si ceux-ci ont été libéralisés et n'ont *stricto sensu* plus cette obligation légale.

Les entreprises du privé sont confrontées à un autre casse-tête linguistique. Si les Luxembourgeois dotés d'un fort capital culturel et par conséquent maniant bien les langues étrangères (surtout le français) sont ravis de pouvoir faire montre de leurs compétences linguistiques, d'autres, moins instruits, seront mal à l'aise s'ils sont obligés de parler français dans un commerce ou un restaurant. Non pas parce qu'ils ne sauraient s'exprimer et communiquer avec le personnel, mais parce qu'ils ne se sentiront pas à la hauteur de la norme que l'école luxembourgeoise leur a inculquée. Ils préféreront donc des commerces où ils seront servis dans leur langue. A contrario, les étrangers venus au Luxembourg et qui ont fait l'expérience du multilinguisme s'attendront à être compris dans les administrations et les commerces s'ils parlent français ou allemand, voire anglais. D'où la grande demande, à tous les niveaux, pour un personnel non seulement luxembourophone, mais multilingue ... introuvable suite à l'augmentation rapide de la demande (cf. infra).

Même si les statistiques officielles ne sont pas faites pour appréhender ce que nous appelons le secteur protégé, elles nous permettent cependant d'en faire une estimation chiffrée. Une première approche consiste à nous limiter aux quatre grands secteurs : administration publique, transports ferroviaires, postes nationales ainsi que production et distribution d'électricité. En mars 2003 38,6% des salariés de nationalité luxembourgeoise travaillaient dans ces quatre secteurs. Ils constituaient 90,7% de l'ensemble des salariés y occupé. La première place revenant aux

transports ferroviaires, secteur dans lequel seulement 2,5% des salariés n'ont pas la nationalité luxembourgeoise.

Dans un souci de nous rapprocher plus de la réalité du secteur réservé qui ne se limite pas à ces quatre grands domaines du secteur public, nous avons repris, de façon quelque peu tautologique ou circulaire, d'autres secteurs NACE<sup>8</sup> où le taux de Luxembourgeois est particulièrement élevé (voir tableau 1). Il suffit d'examiner « l'édition de journaux », le premier de notre liste, pour se rendre compte des limites de cette méthode. Si l'édition de journaux peut être considérée comme une activité bien ancrée dans le champ de l'emploi national par le fait de vieilles entreprises pratiquement toujours liées aux différentes familles politiques du Luxembourg (comme Saint-Paul – la plus grande imprimerie et le principal éditeur du pays appartenant toujours, par des voies détournées à l'église – et Editpress – lié au grand syndicat « laïc » qu'est l'OGBL – ), de nouvelles publications se sont créées et sont (comme Paperjam) résolument tournée vers le secteur économique international ou, comme deux quotidiens et un hebdomadaire, s'adressent aux francophones, résidents et frontaliers confondus. Ainsi, ce secteur NACE dépasse le seul pôle national du marché de l'emploi.

**Tableau 1 : Le secteur protégé – version élargie (mars 2003)**

**Le secteur protégé (mars 2003: version élargie)**

NACE	Libellé du secteur (différents niveaux d'agrégation)	Salariés de nationalité luxembourgeoise	Part des Luxembourgeois dans le secteur (en %)	Total des salariés du secteur
22120	<b>Edition de journaux</b>	635	72.4	877
secteur E	Production et distribution d'électricité	888	88.2	1007
60100	Transports ferroviaires	3146	97.5	3226
60211	Transports urbains de voyageurs	195	98.5	198
63120	entreposage	349	71.1	491
63303	services d'assistance touristique	65	80.2	81
64110	Postes nationales	2428	86.0	2824
65122	Caisse rurale	173	90.6	191
74301	contrôle technique automobile	149	90.3	165
secteur L	Administration publique	30128	90.5	33307
85311	orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	147	69.3	212
85322	ateliers protégés	224	75.4	297
90001	épuration des eaux usées	85	94.4	90
91110	organisations patronales	261	77.4	337
91200	syndicats de salariés	139	77.2	180
91320	organisations politiques	52	89.7	58
92203	activités de radio	45	72.6	62
<b>Ensemble du secteur protégé</b>		39109	89.7	43603
<b>Ensemble des salariés de nationalité luxembourgeoise</b>		94691		
<b>Pourcentage de Luxembourgeois travaillant dans le secteur protégé</b>		41.3		

Source : Université du Luxembourg, d'après les données IGSS/CCSS (mars 2003)

Même si le nombre et la proportion des Luxembourgeois varient légèrement selon la prise en compte de certains petits secteurs dans la définition du secteur protégé, nous pouvons conclure que plus de 40% des Luxembourgeois salariés travaillent dans ce secteur et, surtout, que leur proportion a augmenté au fil des dernières années. Ce fait est confirmé par les nombreuses

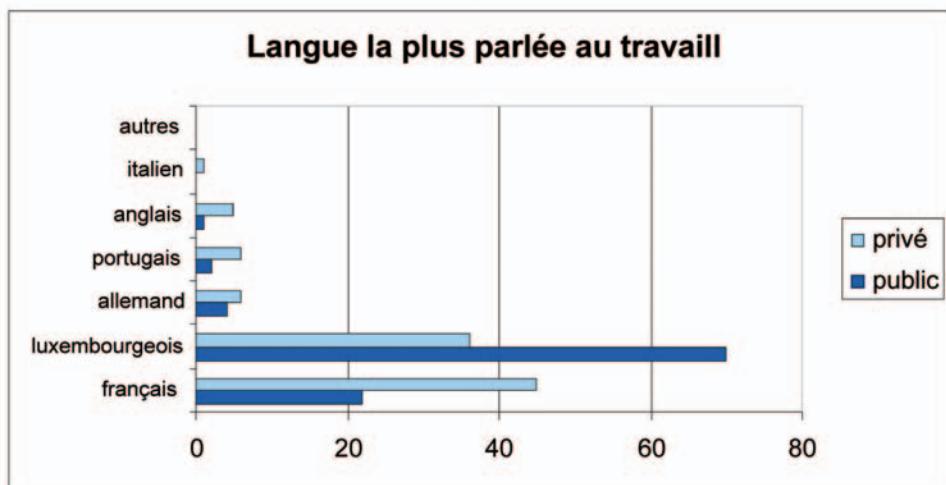
plaintes venant du patronat pour qui la force d'attraction de ce secteur constitue une concurrence déloyale. Ces plaintes que l'on peut lire régulièrement dans la presse luxembourgeoise sont souvent illustrées d'exemples plus ou moins pittoresques, dont le dernier en date, rapporté par Nicolas Soisson, directeur de la Fedil : un ouvrier hautement qualifié d'un abattoir quitte son poste pour aller travailler comme concierge dans une administration communale<sup>9</sup>. Henri Wagener, le président de la fédération des patrons boulangers, pour sa part prétend que sept titulaires du CATP en boulangerie seraient employés par la commune de Pétange<sup>10</sup>.

Les discours de repli identitaire sur la langue luxembourgeoise peuvent s'expliquer à partir de cette segmentation du marché de l'emploi où la maîtrise du luxembourgeois devient le dernier rempart des autochtones pour se protéger de la concurrence des nouveaux venus.

### Trois études sociolinguistiques

Parmi les nombreuses méthodes d'enquête employées en sociolinguistique (Maurer 1999), l'enquête par questionnaire standardisé auprès d'un échantillon représentatif peut remédier au manque de recensements sur les compétences linguistiques telles qu'on les connaît dans les pays plurilingues comme le Canada ou la Suisse<sup>11</sup>. Deux des études présentées ici appartiennent à cette catégorie, la troisième étant une analyse du contenu manifeste d'un corpus d'offres d'emploi.

**Graphique 2 : Comparaison selon les secteurs**



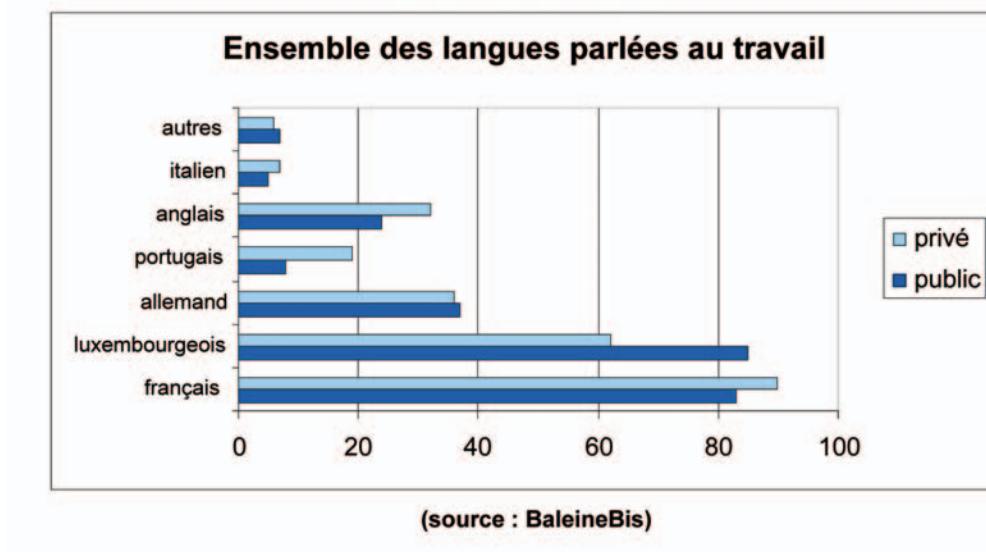
### Comparaison entre les secteurs public et privé

L'étude BaleineBis a, entre autres, porté sur les langues utilisées au travail. Nous y avons opéré un découpage de l'emploi en trois secteurs : le secteur public (avec 321 répondants), le secteur privé (645 répondants) et le secteur international (39 répondants). Vu les faibles effectifs, nous allons laisser de côté le secteur international dans lequel le français est la langue la plus parlée pour ne comparer que les deux premiers secteurs.

La différence fondamentale entre public et privé saute aux yeux : tandis que le français est la langue la plus parlée du secteur privé, le luxembourgeois domine nettement dans le public. Sa suprématie y est beaucoup plus nette que celle du français dans le privé.

La situation devient plus complexe du moment que l'on prend en compte les autres langues parlées au travail, donc que l'on accepte des réponses multiples à cette question. L'importance du luxembourgeois et surtout du français augmente alors fortement dans le public. Ce dernier talonne même le luxembourgeois. D'ailleurs, le français est presque aussi souvent mentionné comme langue parlée dans le public que dans le privé.

### Graphique 3 : Langues au travail selon les secteurs

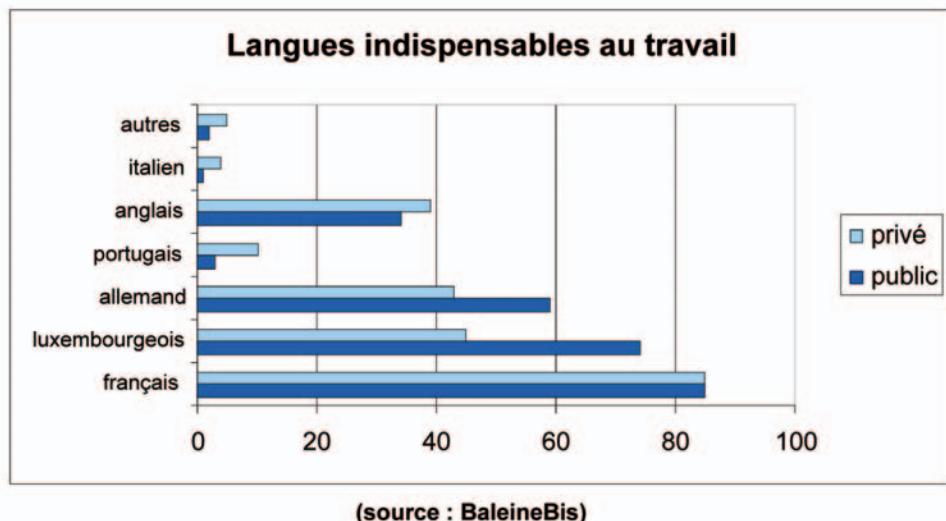


141

Une autre question demandait les langues indispensables au travail. L'écart entre privé et public se réduit et 85% considèrent dans les deux secteurs le français comme langue indispensable. Sachant que l'administration luxembourgeoise est traditionnellement luxembourgoise et francographe, on pourrait tout au plus s'étonner de ne pas avoir un taux encore plus élevé pour le français. Mais l'explication vient du fait que l'administration publique ne se réduit pas aux fonctionnaires et employés, mais comporte aussi des ouvriers qui ne sont confrontés que marginalement à l'écrit dans leur travail. La différence entre les deux secteurs vient, comme le montre le graphique 4, du nombre élevé de personnes dans le public qui jugent les trois langues usuelles du pays indispensables. Dans le privé et le public, le nombre de ceux qui jugent l'anglais indispensable est plus élevé que le nombre de ceux qui disent le parler. Ceci peut indiquer que l'anglais est utilisé plus comme langue de l'écrit – voire probablement de la lecture – que comme langue parlée.

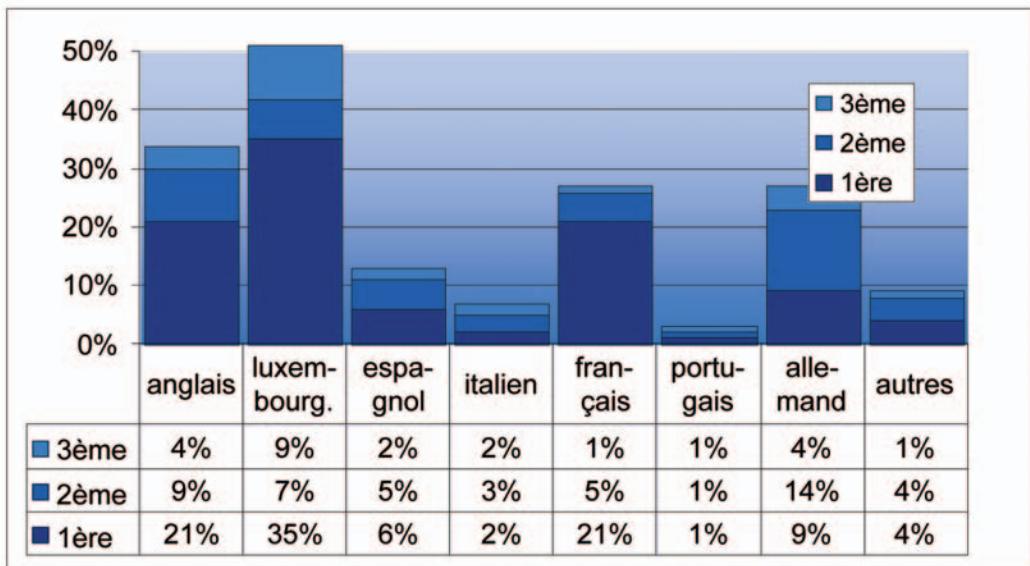
Le graphique 5 montre les langues que l'on désire améliorer. Ce souhait résulte de la tension entre le besoin tel qu'il se manifeste dans la vie professionnelle et privée et la maîtrise réelle. On ne s'étonnera pas que l'anglais soit la langue que le plus de personnes interrogées veulent améliorer. 48% dans le public et 40% dans le privé en manifestent le désir. Dans le privé, le luxembourgeois suit en deuxième position avec 21 %. Ce chiffre est dû aux étrangers qui ne sont pas insensibles à la demande de leurs clients ou collègues. Le désir d'améliorer ses connaissances linguistiques est plus élevé dans le secteur privé et est le fait des étrangers qui ont connu un système scolaire moins multilingue que celui du Luxembourg. Le graphique 5 montre les réponses pour les seuls immigrés (actifs du public et privé et non actifs confondus). Plus de la moitié

**Graphique 4 : Langues au travail selon les secteurs**



142

**Graphique 5 : Immigrés désirant améliorer  
leurs connaissances linguistiques (N= 438)**



Source: BaleineBis

ressent le besoin d'améliorer ses connaissances dans la langue de Rodange; celle-ci devançant ainsi celle de Shakespeare (en deuxième position avec 34%). Ce résultat apporte de nouveau la preuve que les étrangers sont prêts à apprendre le luxembourgeois pour autant qu'ils ont une perspective d'ancrage au Luxembourg.

## Les frontières linguistiques dans la Grande Région

Étant confronté à quatre États, nous sommes aussi confrontés à quatre marchés linguistiques différents dont deux connaissent sur leurs frontières des langues régionales au statut plus ou moins reconnu. Plus pour la communauté germanique de Belgique, moins pour la minorité luxembourgoise de la Belgique, encore moins pour les différents dialectes franciques de Lorraine<sup>12</sup>. L'Allemagne étant un pays fédéral son marché linguistique est moins centralisé que par exemple celui de France et nous allons déceler des différences importantes entre les deux Länder qui font partie de la Grande Région.

Une étude par questionnaire standardisé effectuée auprès de 2500 habitants de la Grande-Région permet de mieux cerner sinon les compétences linguistiques du moins les connaissances des langues étrangères dans les différents pays. Partant de l'idée que la proximité de la frontière joue un rôle déterminant dans le comportement des habitants de part et d'autre de celle-ci, l'étude se limite à une frange de 50 kilomètres de part et d'autre des frontières intérieures de la Grande-Région. C'est dans ces zones de contact que l'on trouve le plus de frontaliers, que les échanges tant commerciaux que familiaux et amicaux sont les plus fréquents. Si jamais il y a un sentiment d'appartenance à la Grande-Région, voire une identité régionale, c'est dans ces zones qu'ils émergeront en premier.

L'étude est basée sur quatre échantillons représentatifs pour les régions frontalières de la Wallonie, de la Lorraine, de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat ainsi qu'un cinquième pour le Luxembourg dans son entièreté qui est donc considéré comme une seule région frontalière, ce qui se justifie certainement par ses dimensions<sup>13</sup>. L'enquête réalisée fin 2003 confirme les stéréotypes véhiculés sur les différentes nations. En effet, les Luxembourgeois sont multilingues et les Allemands plus ouverts aux langues étrangères que les Français et les Belges. Mais au-delà de ces généralités, elle a l'avantage d'apporter des nuances. Ainsi la Sarre qui a connu un destin historique particulier – ayant été sous mandat français dans l'entre-deux-guerres et rejoignant la République Fédérale Allemande seulement en 1957 – se démarque de Rhénanie-Palatinat. Les liens tissés avec la France survivent par le poids que la langue de Molière y occupe dans le cursus scolaire.

Avant de regarder le détail des tableaux, rappelons-nous que les données correspondent à des auto-évaluations, que les compétences linguistiques seront donc probablement exagérées. Une comparaison entre les différentes régions ne fait sens que si l'on suppose que les exagérations seront du même ordre de grandeur de part et d'autre des frontières, ce qui ne semble pas être nécessairement le cas, puisque le poids de la norme linguistique et la relation au multilinguisme sont différents dans les cultures nationales concernées.

Les questions qui intéressent dans le présent contexte portaient sur la maîtrise active et passive de quatre langues. Les trois langues nationales des composantes de la Grande Région: l'allemand, le français et le luxembourgeois ainsi que l'anglais comme langue étrangère. D'autres langues, notamment celles de l'immigration, ont été négligées. Le tableau 1 montre que dans les grands pays la langue nationale est parlée par pratiquement 100% de la population. Les Lorrains habitant proche de la frontière –n'oublions pas que ce sont seulement ceux-là qui forment l'objet de l'étude présentée – indiquent que leur première langue étrangère est la langue du voisin allemand qui est trois fois plus parlée que l'anglais. Résultat d'autant plus remarquable qu'il se démarque de la moyenne des Français plus anglophones que germanophones (Eurobaromètre 63 : Les Européens et les langues), mais aisément explicable par la présence des nombreux frontaliers et aussi par l'histoire particulière de la Lorraine. En Wallonie, l'anglais arrive en premier lieu comme langue parlée avec 29%, l'allemand serait parlé par 17% de l'échantillon, ce qui

s'explique par la présence des Belges appartenant à la communauté germanophone. En effet, ceux-ci se trouvent dans l'arrondissement de Verviers où 44% disent parler l'allemand. En Allemagne, la première langue étrangère est l'anglais suivi en Sarre de près par le français (respectivement 62% et 51%) et précédant en Rhénanie-Palatinat de loin le français (respectivement 71% et 30%).

Le Luxembourg et le luxembourgeois occupent une place à part. Les chiffres obtenus sur le faible échantillon confirment les résultats connus par d'autres études. Le français est non seulement la langue la plus parlée au Luxembourg, mais par son statut de langue administrative et judiciaire, elle est la langue de communication de toute la société luxembourgeoise. Arrivent loin derrière pratiquement ex-æquo l'allemand et le luxembourgeois. Par le fait de ne pas distinguer entre langue maternelle et langue étrangère, l'étude sur les langues dans les régions frontalières de la Grande Région risque d'induire en erreur le lecteur qui ignore la situation linguistique du Luxembourg. La quatrième langue des habitants du Luxembourg est l'anglais que 69% prétendent parler.

Les recouplements avec d'autres variables permettent de conclure que la connaissance des langues étrangères diminue avec l'éloignement de la frontière et augmente avec le niveau d'instruction.

**Tableau 2 : Savent parler une langue (en %)**

	Lorrains	habitants du Luxembourg	Wallons	Sarrois	habitants de Rhénanie-Palatinat
allemand	30,7	<b>83,3</b>	16,7	<b>99,0</b>	<b>98,5</b>
anglais	11,5	68,5	29,0	61,5	<b>71,4</b>
français	<b>99,8</b>	<b>98,1</b>	<b>99,4</b>	50,9	28,9
luxembourgeois	2,5	84,7	4,3	5,3	8,5

Note de lecture : 30,7 % des Lorrains parlent l'allemand.

Source : sondage Vivre dans la Grande Région – ILReS 2003

Le tableau pour la compréhension passive n'a pas été reproduit, parce qu'il possède, évidemment à un niveau plus élevé, la même structure. Les différences s'estompent cependant entre les différentes régions, l'écart entre la compétence active et la compétence passive est d'autant plus grand que la première était plus basse. Ainsi en Lorraine, le nombre des Français disant comprendre l'anglais est trois fois plus élevé que le nombre de ceux qui disent le parler (passant de 11% à 30%), tandis qu'en Rhénanie-Palatinat, où 71% disent parler l'anglais, le nombre de ceux qui affirment le comprendre est avec 80% que peu supérieur.

La maîtrise du luxembourgeois dans les régions frontalières intéresse particulièrement dans le contexte du marché de l'emploi luxembourgeois. Comme la langue nationale du Luxembourg s'est créée seulement récemment en prenant ses distances par rapport au dialecte allemand du francique mosellan, pratiquement la moitié des Allemands interrogés disent la comprendre (47% en Rhénanie-Palatinat et 50% en Sarre), mais beaucoup moins affirment la parler (9% en Rhénanie-Palatinat et 5% en Sarre). Le taux de compréhension en Wallonie est de 18% (contre seulement 4% pour l'utilisation) et en Lorraine de 3% (contre seulement 3% pour l'utilisation) ; ce

qui s'explique par la mobilité transfrontalière tant au niveau du travail, des courses ou simplement des loisirs, mais aussi par des raisons historiques. En effet, dans cette petite parcelle de l'espace européen la frontière linguistique ne coïncide pas avec les frontières d'État et même si les parlers vernaculaires germaniques sont en train de disparaître en Lorraine et en moindre mesure dans le pays arlonnais, le substrat culturel qu'ils ont sédimenté n'est pas sans effet sur les compétences linguistiques actuelles et, a fortiori, sur les identités des habitants de ces régions. Ce vernaculaire s'est conservé dans la région frontalière de la Belgique avec l'Allemagne au nord du Luxembourg, parce que ces communes ont un statut officiel de communauté germanophone au sein de la Wallonie.

**Tableau 3 : Profil linguistique" des personnes interrogées (en %)**

	Lorrains	habitants du Luxembourg	Wallons	Sarrois	habitants de Rhénanie-Palatinat
les 4 langues	0,2	<b>56,8</b>	1,2	1,9	2,8
allemand, français, luxembourgeois	1,9	21,5	1,4	1,3	0,2
allemand, français, anglais	5,0	3,2	6,0	<b>37,1</b>	23,6
allemand, luxembourgeois, anglais	0,0	0,4	0,0	0,6	3,2
français, luxembourgeois, anglais	0,0	1,8	0,2	0,2	0,3
allemand, français	23,4	0,2	7,8	9,9	2,0
allemand, luxembourgeois	0,0	0,9	0,0	1,1	2,0
français, luxembourgeois	0,4	3,2	1,5	0,2	0,0
allemand, anglais	0,0	0,6	0,2	21,4	<b>41,5</b>
français, anglais	6,2	<b>5,7</b>	21,3	0,3	0,0
allemand	0,0	0,0	0,0	25,8	24,0
français	<b>62,6</b>	6,0	<b>59,9</b>	0,0	0,0
	100	100	100	100	100

Note de lecture : 62,6 % des Lorrains parlent uniquement le français.

Source : sondage Vivre dans la Grande Région – ILReS 2003

Les différences entre les cinq régions considérées deviennent encore plus manifestes dans le tableau 2 qui montre le « profil linguistique » des personnes interrogées. Par là, nous entendons la combinaison des langues maîtrisées activement. Les habitants du Luxembourg interrogés parlent majoritairement toutes les langues abordées dans l'enquête (57%). Les habitants de la Sarre parlent majoritairement trois des quatre langues (37%), ceux de Rhénanie-Palatinat en parlent deux (41%). 63% des habitants de la Lorraine et 60% de ceux de la Wallonie disent en parler une seule (voir tableau 3).

Le tableau 3 confirme bien l'hétérogénéité linguistique de la Grande Région et l'étude arrive à la conclusion suivante :

*Les Wallons, les Sarrois et les habitants de Rhénanie-Palatinat connaissent davantage l'anglais, une langue "universelle", que les langues des régions voisines. Comme l'anglais est parlé aussi par de nombreux habitants du Luxembourg, on peut en effet considérer que cette langue émerge comme langue de communication au sein de la Grande Région.*

Conclusion qui a fait scandale auprès des premiers lecteurs, mais qui ne reflète qu'au niveau de notre région l'emprise grandissante de l'anglais, ou au moins d'un certain anglais basique qui est en train de devenir le volapük de notre temps. En comparant les connaissances linguistiques des parents à celles de leurs enfants, on voit que l'anglais est la langue qui gagne le plus de terrain et ceci de façon spectaculaire surtout en Lorraine (Parmi les parents de 25 ans et plus ayant au moins un enfant seulement 8% disent parler l'anglais, tandis que 45% déclarent avoir des enfants parlant anglais). Même si la fierté parentale explique une partie de l'écart, il est évident que ce chiffre reflète l'augmentation de l'apprentissage des langues étrangères en France, dont profite surtout l'anglais.

Du moment que l'on considère la Grande-Région – et plus particulièrement les régions limitrophes du Luxembourg qui forment la majeure partie de l'échantillon de l'étude dont nous venons d'extraire quelques résultats – comme le réservoir naturel de la main-d'œuvre grand-ducale, nous pouvons considérer que cette étude, résumée succinctement, décrit bien l'offre du bassin d'emploi transfrontalier. Mais est-elle en adéquation avec la demande au Luxembourg ? Une façon d'appréhender celle-ci est l'analyse des offres d'emploi<sup>14</sup>.

## Les demandes langagières à travers les offres d'emploi du WORT

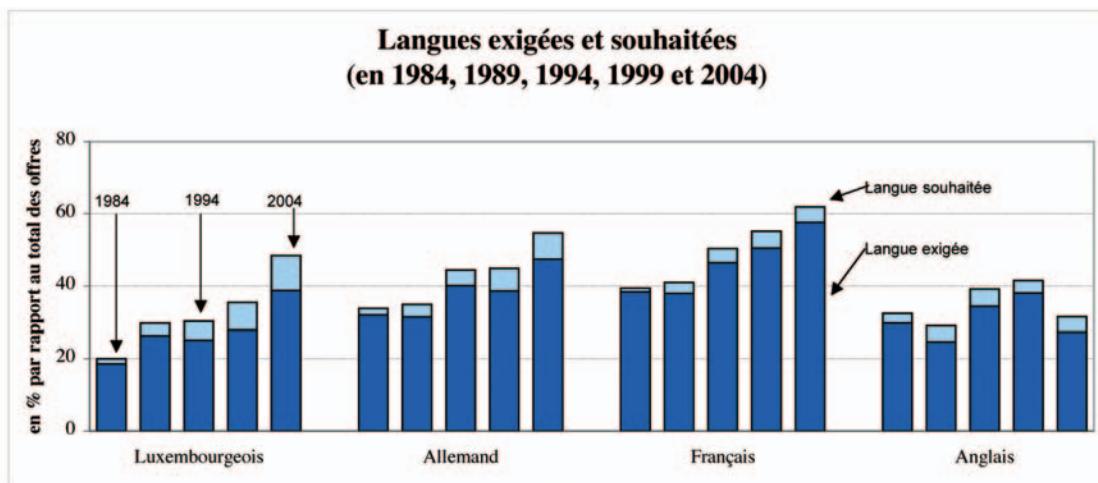
Ne pouvant utiliser toutes les sources publant des offres d'emploi, nous avons décidé de nous limiter au quotidien Luxemburger Wort, qui publie chaque samedi un large éventail d'offres d'emploi et qui fait référence en la matière au Luxembourg. Nous avons établi un échantillon prenant en compte des années espacées de 5 ans – c'est-à-dire 1984, 1989, 1994, 1999 et 2004 – et avons recueilli en tout 6091 offres d'emploi (Pigeron-Piroth & Fehlen 2005).

**Premier constat :** la situation linguistique sur le marché de l'emploi est devenue plus complexe et moins évidente. Dans le passé, comme encore aujourd'hui dans des pays monolingues, il était souvent superflu de préciser la compétence linguistique parce que celle-ci était évidente. En 1984, moins de la moitié des offres d'emploi de l'échantillon (46%) spécifiaient la compétence linguistique, en 2004 plus des deux tiers des offres d'emploi (68.5%) exigent explicitement la connaissance d'au moins une langue.

### Deuxième constat :

Le marché de l'emploi est multilingue à l'image de la compétence légitime nationale. En 2004, le tiers des offres d'emploi de l'échantillon demande un candidat trilingue. Dans la plupart des cas, on fait référence aux trois langues usuelles du pays (luxembourgeois, allemand, français). La demande de candidats bilingues concerne 19.5% et celle avec une seule langue exigée 10% des offres d'emploi.

**Graphique 6 : Les langues selon les offres d'emploi (1984-2004)**



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (500 offres d'emploi pour 1984, 1470 pour 1989, 867 pour 1994, 2179 pour 1999 et 1075 pour 2004)

\* Note de lecture : en 1984, 18.6% des offres d'emploi de l'échantillon exigent la connaissance du luxembourgeois, 1.4% la souhaitent (qu'il soit associé ou non à une autre langue). En 2004, ce sont respectivement 38.7% qui l'exigent et 9.7% qui le souhaitent.

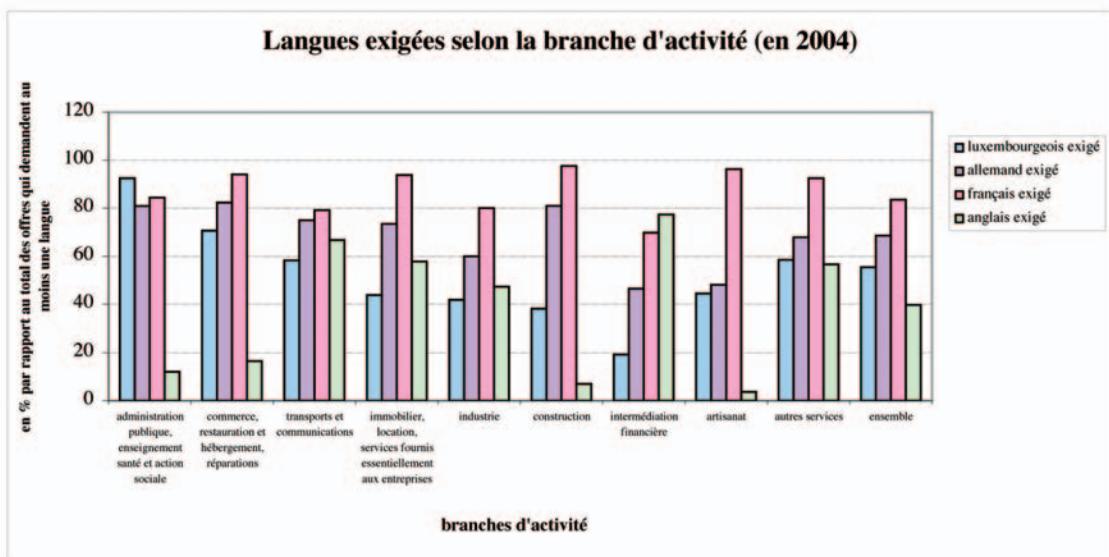
### Troisième constat :

Le français est la langue la plus demandée dans les offres d'emploi analysées. En 2004, 57.5% des offres d'emploi de notre échantillon **exigent** explicitement dans l'annonce la connaissance du français (qu'il soit associé ou non à une autre langue). Si on ajoute encore les annonces qui **souhaitent** le français, le pourcentage monte à 62%. La langue utilisée pour rédiger l'annonce ne figure pas systématiquement parmi les langues demandées ou souhaitées dans l'offre d'emploi. Elle constitue cependant une compétence implicite (en tant que langue de communication écrite dans l'entreprise). En prenant en compte la langue de rédaction de l'annonce, 91.3% des offres d'emploi en 2004 font référence au français.

### Quatrième constat :

L'évolution la plus frappante dans le graphique pour la demande élargissant au fil des vingt ans est celle du luxembourgeois qui progresse de 20% en 1984 à 50% en 2004. Mais la demande est encore plus grande qu'il n'y paraît dans ce graphique. En effet, le luxembourgeois est en première position des langues souhaitées avec 9.7% en 2004. En 1984, seulement 1.4% le mentionnaient comme langue souhaitée. Connaissant la pénurie du personnel luxembourghophone, les recruteurs ne peuvent pas se permettre de l'exiger. Les formulations du genre « *la maîtrise du luxembourgeois sera considérée comme un atout* » que l'on peut lire dans les offres d'emploi sont souvent des signes indiquant que les employeurs désespèrent de trouver le profil linguistique adéquat.

## Graphique 7 : Les langues selon les offres d'emploi (branches)



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort*

\* Note de lecture : en 2004, 70% des offres d'emploi pour l'administration publique qui ont des exigences linguistiques demandent la connaissance du luxembourgais, 60.7% de l'allemand, 63.3% du français et 12.1% de l'anglais.

148

### Cinquième constat :

Il y a des demandes spécifiques selon les secteurs comme le montre le graphique 8. C'est pour l'administration publique/enseignement/santé et action sociale que l'évolution a été la plus importante : en 1984 pratiquement aucune annonce ne mentionnait de langue (seulement 2 sur 45), en 2004, près des trois quarts des annonces concernant cette branche (74.5%) demandent une langue ou plus. Particulièrement nombreuses sont les annonces exigeant la connaissance de trois langues dans l'administration publique (principalement le luxembourgais, le français et l'allemand). Du fait de l'importance du nombre de travailleurs étrangers dans l'emploi intérieur, il semble aujourd'hui nécessaire de préciser que l'emploi dans l'administration publique demande la connaissance des trois langues usuelles du pays (alors qu'auparavant cette connaissance était considérée comme implicite).

La construction, l'artisanat, le commerce et les services aux entreprises sont les secteurs qui expriment la plus forte demande de langue française (associée ou non à d'autres langues). Dans le secteur financier par contre, la demande de langue française est sous-représentée.

La demande de la langue allemande dans le commerce, la construction, l'administration publique et les transports et communications se situe au-dessus de la moyenne, pour autant que ces secteurs expriment des exigences linguistiques. Par contre, dans le secteur financier elle est, comme pour le français, très en dessous de la moyenne.

Il existe d'importantes différences entre les branches concernant la demande de la langue luxembourgaise. Lorsque les offres d'emploi de l'administration publique comportent une exigence linguistique, il s'agit très souvent du luxembourgais (qu'il soit combiné ou non à d'autres langues), alors que cette demande ne se retrouve que dans peu d'offres du secteur financier.

Les écarts entre les branches d'activité sont encore plus importants pour le cas de l'anglais. Ainsi, le secteur financier (peu demandeur de français, d'allemand et de luxembourgeois, du moment qu'il exprime des exigences linguistiques) a une forte demande d'anglais, tout comme les transports et les communications. Par contre, le commerce, l'administration publique, la construction et l'artisanat ne nécessitent que très peu la connaissance de cette langue. La baisse dans la demande globale de l'anglais peut s'expliquer par l'affaiblissement du recrutement dans les secteurs où cette langue est la plus demandée.

## **Conclusion**

Même si la présence des francophones parmi les résidents et plus encore parmi les frontaliers est forte, deux raisons les empêchent de se constituer en une deuxième communauté linguistique. Premièrement, étant – ou se croyant – seulement de passage, bon nombre d'entre eux, surtout parmi l'immigration dorée, ne revendiquent pas une intégration à la société luxembourgeoise. Deuxièmement, la participation politique passe par la maîtrise du luxembourgeois, nécessaire pour obtenir la citoyenneté et le droit de vote au niveau national et, paradoxalement, aussi au niveau communal où la même loi électorale qui donne le droit de vote actif et passif aux étrangers bannit le français et l'allemand des délibérations du conseil communal.

D'autre part, les politiques d'aménagement linguistiques embryonnaires ont pour objectif déclaré de ne pas permettre l'éclosion d'une deuxième communauté linguistique en prenant soin p.ex. qu'au niveau scolaire les mesures en faveur des jeunes enfants issus d'un milieu romanophone ne mettent pas en cause « *l'unité de l'école luxembourgeoise* » qui serait « *plus que jamais un élément indispensable à la préservation à moyen et à long terme de la cohésion sociale au Luxembourg* » (Ministère de l'Education nationale 2004).

Contrairement aux pays plurilingues, il n'y a pas au Luxembourg des communautés linguistiques distinctes qui s'affrontent. Mais de là à prétendre qu'il n'y ait pas de conflits serait trop optimiste, surtout que la situation linguistique est toujours en pleine mutation et que le processus d'accession du Luxembourgeois au statut de langue pleine n'est – malgré son officialisation par la loi de 1984 – pas encore arrivé à son terme.

*« Lorsque (...) une langue jusque-là dominée accède au statut de langue officielle, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle. De sorte que les conflits dits linguistiques ne sont pas aussi irréalistes et irrationnels (ce qui ne veut pas dire qu'ils soient directement intéressés) que ne le pensent ceux qui n'en considèrent que les enjeux économiques (au sens restreint) : le renversement des rapports de force symboliques et de la hiérarchie des valeurs accordées aux langues concurrentes a des effets économiques et politiques tout à fait réels, qu'il s'agisse de l'appropriation de postes et d'avantages économiques réservés aux détenteurs de la compétence légitime ou des profits symboliques associés à la possession d'une identité sociale prestigieuse ou, au moins, non stigmatisée ». (Bourdieu 2001 : 82f)*

S'il n'y a pas « guerre des langues », il y a quand même de nombreuses escarmouches que ce soit dans les négociations, souvent implicites, nécessaires en milieu pluri- et multilingue pour trouver une langue véhiculaire ou, à un autre niveau, dans les tentatives d'imposer une perception légitime de la réalité, c.-à-d. : définir le Luxembourg comme pays trilingue au nom d'une longue tradition ou ériger la langue luxembourgeoise comme l'essence de l'identité des Luxembourgeois.

Comment évolueront au niveau linguistique le marché de l'emploi luxembourgeois et son insertion dans la Grande Région? Discutant le « versant linguistique de la mondialisation », Louis-Jean Calvet (2002 : 160-207) émet plusieurs hypothèses que nous pourrons synthétiser de façon grossière : 1) Le degré de véhicularité de l'anglais pourrait augmenter et ceci au détriment des

langues moyennes comme le français et l'allemand. 2) Avec l'affaiblissement des souverainetés nationales, au sein de l'Union Européenne, les langues régionales verront leur poids augmenter par rapport aux langues nationales.

Appliquée à la Grande Région, la première tendance observée par Calvet permet la formulation de l'hypothèse suivante : sans une politique d'aménagement linguistique volontariste concertée au niveau de la Grande Région en faveur de l'apprentissage de la langue du voisin – donc de l'allemand en France et en Belgique et du français en Allemagne – l'importance de l'anglais comme langue véhiculaire qui s'est déjà esquissée dans notre enquête, va encore augmenter. Dans un contexte défavorable aux langues moyennes, le luxembourgeois va gagner en importance. Non seulement comme langue nationale, c.-à-d. comme langue qui sert à réguler la reproduction d'un espace social dans le cadre d'un État-nation, mais aussi comme langue régionale. Avec la valorisation identitaire du luxembourgeois qui va de paire avec la fonction protectionniste qu'il joue de plus en plus dans le secteur réservé, la demande pour un personnel luxembourgeoisophone dans tous les services en contact avec les clients et en conséquence l'incitation pour les frontaliers à l'apprendre va augmenter. La venue probable d'immigrés des nouveaux États membres changera la donne linguistique en défaveur du français et en faveur du luxembourgeois. C'est du moins l'argument que le premier ministre Jean-Claude Juncker a avancé dans un discours dans lequel il a insisté sur la fonction fédératrice de la langue luxembourgeoise, qui sera, d'après lui, «demain un des seuls ferments de la nation luxembourgeoise »<sup>15</sup>. Même si le luxembourgeois n'a pas vocation à devenir la langue de la Grande Région, il sera considéré de plus en plus dans les régions limitrophes, surtout celles qui en Belgique et en France ont un passé germanophone, comme langue du voisin et comme porte d'entrée dans un marché du travail porteur d'avenir.

## **Bibliographie**

150

- Bourdieu, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Éditions du Seuil.
- Calvet, L. (2002). *Le marché aux langues*. Paris: Plon.
- Fehlen, F. (2001). Les langues dans les offres d'emploi. In F. Montebello (Ed.), *Un siècle d'immigration au Luxembourg* Thionville: Passerelles 22.
- Fehlen, F., Burnotte-Boreux, C. et Casteels, Y. (2003). *La société luxembourgeoise à travers le recensement de 2001*. Luxembourg: STATEC.
- Fehlen, F. (2004). Le « francique » dialecte, langue régionale, langue nationale ? In M. Moreau (Ed.), *Marie-Louise Moreau, Frontières de langues et langues de frontières* (pp. 23-46). Glottopol 4.
- Gengler, C. et Fehlen, F. (2006). *Vivre dans la Grande Région*. Luxembourg: Cahiers Forum Europa.
- Maurer, B. (1999). Quelles méthodes d'enquête sont effectivement employées aujourd'hui en sociolinguistique ? In L. Calvet and P. Dumont (Ed.), *L'enquête sociolinguistique*. Paris: L'Harmattan.
- Ministère de l'Education nationale. (2004). *Débat d'orientation sur l'école d'intégration le 29 novembre 2000. Rapport à la Chambre des Députés sur la mise en œuvre de la motion adoptée*. Luxembourg.
- Philipp, M. (2003). Le francique de Moselle. In B. Cerquiglini (Ed.), *Les langues de France*. Paris: PUF, (pp. 45-57).
- Pigeron-Piroth, I. et Fehlen, F. (2005). *Les langues dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort 1984-2004*. <http://www.cu.lu/stade/langues2004.pdf>.

- Piroth, I. et Fehlen, F. (2000). Emploi et chômage (1994-1999). *Bulletin du STATEC*, (pp.111-164).
- Piroth, I. et Fehlen, F. (1999). Mobilité résidentielle, mobilité sectorielle et autres changements dans l'emploi. *Bulletin du STATEC*, (pp. 1-42).
- Triffaux, J. (2002). *Combats pour la langue dans le pays d'Arlon aux XIXe et XXe siècles*. Arlon: Éditions La Vie Arlonnaise.

- 
- 1** Données de l'IGSS au 31 juillet 2005
- 2** Deux des études ont été publiées entre-temps (Pigeron-Piroth & Fehlen 2005, Gengler & Fehlen 2006).
- 3** Enquête effectuée avec le soutien du FNR de novembre à décembre 2004 auprès de 1708 personnes représentatives de la population résidente du Luxembourg, inédite à ce jour.
- 4** On l'obtient facilement par le croisement avec d'autres variables.
- 5** 7.931 fin août 2005, selon la publication de l'ADEM: L'emploi 8/2005,
- 6** 775 fin mai 2005 selon l'IGSS.
- 7** On se rapportera par exemple aux reportages dans la presse luxembourgeoise qui ont accompagnés la mission d'information et de prospection économique menée aux Etats-Unis par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et le ministre délégué aux Communications du 24 au 28 janvier 2005.
- 8** L'étude a été faite aux différents niveaux d'agrégation de la NACE (voir tableau 1).
- 9** Luxemburger Wort, 5 octobre 2005
- 10** Émission télévisée RTL, 2 mars.2005
- 11** On fait la différence entre le multilinguisme des habitants ou des communautés qui maîtrisent plusieurs langues et le plurilinguisme des États qui comptent plusieurs communautés linguistiques.
- 12** Voir Fehlen (2004), Triffaux (2002), Philipp (2002)
- 13** Enquête effectuée en 2003 avec le soutien du FNR auprès de 2500 habitants de la Grande-Région. Pour le détail et le découpage géographique exact voir Gengler & Fehlen (2006).
- 14** Toutes les embauches ne passant pas par des offres publiés dans la presse notre méthode comporte des biais (Fehlen 2001).
- 15** [http://www.gouvernement.lu/salle\\_presse/communiques/2004/01/14rapport/rapport.pdf](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2004/01/14rapport/rapport.pdf) page 122